

Modalités de prise en charge

Prise de RDV uniquement par téléphone

☎ 05 58 05 23 00

du lundi au vendredi de 10h30 à 15h30

**Vaccination sur place,
les mardis de 12h30 à 16h
et les vendredis de 8h30 à 12h30**

Le centre fonctionne uniquement sur RDV.
Apporter le carnet de vaccination, l'autorisation pour enfant mineur, la carte vitale et la mutuelle (pour les assurés sociaux)

Accueil

Le professionnel vous accueille et réalise un entretien afin de s'assurer de l'éligibilité de la vaccination.

Observation post-vaccinale

Il est recommandé de rester sur place environ 15 mn pour surveiller tout effet indésirable immédiat.

Conseils et suivi

Le personnel de santé vous donnera les conseils sur les soins après la vaccination, la conduite à tenir si besoin, ainsi d'un éventuel RDV si nécessaire (rappel ou autre vaccination).

**Centre Départemental
de Vaccination
4, Allée Farbos
40 000 Mont-de-Marsan
05 58 05 23 00**

RENSEIGNEMENTS UTILES

Pour toute vaccination urgente,
s'adresser aux officines ou
médecins généralistes

CHI de Mont-de-Marsan

Service CLAT (pour le BCG)

☎ 05 58 05 12 91

Pour la vaccination du voyageur :

CH de Dax-Côte d'argent

☎ 05 58 91 49 57

CH de la Côte Basque à Bayonne

☎ 05 59 44 35 69

CH Purpan à Toulouse

☎ 05 01 77 24 09

CH St André à Bordeaux

☎ 05 56 79 58 17



**CENTRE
DEPARTEMENTAL
DE VACCINATION**

**VACCINATION UNIQUEMENT
SUR RDV AU**

☎ **05 58 05 23 00**

Des professionnels à votre écoute

POUR QUI ?

Le Centre de Vaccination (CDV) est ouvert à tous : hommes, femmes et les enfants à partir de 11 ans (avec autorisation parentale).

Les consultations et les entretiens se font en toute confidentialité et dans le respect du secret médical. Aucune avance de frais à faire et cette règle s'applique pour tous (même aux mineurs et majeurs sans couverture sociale).

NOS ACTIONS

VACCINER

Mise à jour de l'état vaccinal du patient et de son entourage selon les recommandations en vigueur en réalisant les vaccins :

Conseils de prévention concernant certaines maladies infectieuses

CAT en cas de contact infectieux

Rattrapage vaccinal et vaccination recommandée non obligatoire

Informier et sensibiliser : fournir des informations claires et fiables sur les différents vaccins, les maladies qu'ils préviennent et les risques associés en leur absence

Répondre aux campagnes de vaccination sur sollicitation de l'ARS en cas d'alerte sanitaire (grippe, Covid, méningites etc...)

Réaliser des campagnes d'information en participant aux événements en lien avec la promotion de la vaccination

Mener des actions éducatives auprès des publics cibles.

Des professionnels de santé à votre écoute

MÉDECIN ET INFIRMIÈRE

NOS MISSIONS

Animer la politique vaccinale et de gérer la vaccination sur notre territoire d'activité, en suivant les recommandations définies aux niveaux national et régional.

Faciliter l'accès à la vaccination et améliorer la protection de la population générale contre les maladies à prévention vaccinale.

QUELS SONT LES VACCINS RÉALISABLES AU CDV ?

Les vaccins contre les infections infantiles comme le vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons (ROR), le DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite), etc.

Les vaccins contre les infections adultes : Comme le vaccin contre la grippe, Covid, le pneumocoque, l'hépatite B, le papillomavirus humain (HPV), etc.

Les vaccins de rappel : Par exemple, pour les adultes ou les personnes âgées, des rappels sont souvent nécessaires pour maintenir une protection contre certaines infections.

**Le centre ne pratique
AUCUN vaccin du voyageur.**

POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?



Protection personnelle :

Les vaccins aident à prévenir des maladies graves qui peuvent entraîner des complications sérieuses, des hospitalisations ou même des décès.

Protection collective (immunité de groupe) :

En vaccinant un grand nombre de personnes, on crée une immunité de groupe, ce qui limite la propagation de certaines maladies, notamment celles qui sont très contagieuses.

Prévention des épidémies :

Les campagnes de vaccination contribuent à prévenir la propagation de maladies infectieuses à grande échelle, comme la COVID-19, la grippe, ou la rougeole.

Réduction de la charge de maladie et des coûts de santé :

En évitant les maladies, la vaccination réduit les coûts liés aux traitements médicaux, à l'hospitalisation, et à la prise en charge des complications.

Protéger les personnes vulnérables :

Les vaccins protègent les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons médicales (par exemple, les personnes immunodéprimées) en limitant la propagation des maladies.